

Conseil municipal du 3 mars 2016.

Compte rendu synthétique.

Le Conseil était présidé par le Maire, Xavier JEAN.

Étaient présents : tous les membres en exercice, sauf : M. QUELLEC, pvr à F. BIDAN ; A. LARSONNEUR, pvr à O. ANDRE ; E. GUENNEAU, pvr à JL. MILIN, B. DREYFUS, pvr à Ph. BAZIRE. S. SOUBIGOU, absent et non représenté. A.HUELVAN et R. COGUIEC sont désignés en tant que secrétaires de séance.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2015 est approuvé à l'unanimité (deux observations de M. LE VOURCH prises en compte).

1. Installation d'une nouvelle conseillère municipale comme suite à la démission de Ch. HAMON. Le Maire informe l'assemblée que Ch. HAMON, élue sur la liste « LE CONQUET, Cap 2020 », lui a fait part de sa démission par courrier du 26 janvier 2016. Monsieur R. GELEBART, candidat suivant sur la liste « LE CONQUET, Cap 2020 », n'a pas souhaité intégrer le Conseil municipal. Madame Christelle FILY, candidate suivante, a elle fait connaître son accord pour intégrer le Conseil municipal.

Le Maire l'installe donc en tant que conseillère municipale. Il lui propose de remplacer Madame HAMON au sein des commissions ou instances auxquelles elle siégeait, à savoir : la commission « Enfance-Jeunesse » et le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Désignation confirmée à l'unanimité par le Conseil municipal.

2. Finances

Les questions financières ont toutes été examinées et approuvées lors d'une commission Finances ouverte à l'ensemble des élus intéressés, le 25 février 2016.

Approbation du Compte Administratif, du compte de gestion, affectation des résultats. F. BIDAN rappelle que le budget 2015 avait été établi dans le contexte particulier de la baisse des dotations de l'Etat.

Ce budget était annoncé comme prudent et raisonné et témoignait de la vigilance de la municipalité dans la gestion des ressources de la commune et de la volonté des élus de poursuivre l'entretien et la valorisation du patrimoine communal en s'attachant à garantir la qualité de vie des Conquétinois.

La municipalité s'était engagée à assurer ses missions aussi bien que les années précédentes, voire mieux, avec des ressources limitées en maintenant les taux d'imposition, maîtrisant rigoureusement les dépenses de fonctionnement pour supporter des charges nouvelles, conservant un niveau d'investissement important, compatible avec la stratégie de désendettement.

La commission de finances a vérifié que ces objectifs étaient atteints. Le compte administratif permet en effet de constater : une baisse des charges de fonctionnement de 1.7 % par rapport à 2014 et une hausse des recettes de fonctionnement de 2.45 % par rapport à 2014, malgré une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 52 133 € en 2015 (- 10%).

Le détail des charges de fonctionnement montre cependant une hausse des charges de personnel de 13 000 €, soit 1.35 % de plus qu'en 2014, et ceci malgré le non remplacement de deux personnels du service technique. Cette hausse s'explique par la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) en année pleine, par l'embauche du chargé de mission Agenda 21 et par l'évolution de carrière des agents. La section d'investissement présente un excédent de l'exercice de 75 000 € environ qui diminue le déficit reporté des années antérieures. Les restes à

réaliser sur 2016 (ou crédits reportés) sont relativement importants et sont dus au retard sur les « gros » travaux.

Il est souligné que, si les charges de personnel représentent 47 % des dépenses communales, elles sont très largement affectées au service école-enfance-jeunesse.

F. BIDAN indique également que la commune poursuit sa politique de désendettement et que les investissements réalisés en 2015 ont pu être mis en œuvre sans souscription d'emprunt nouveau.

On note enfin que la section de fonctionnement dégage un excédent de l'exercice de 849 974 €.

Les résultats suivants peuvent être constatés :

Section de fonctionnement	
Recettes réelles	Dépenses réelles
2 882 273 €	1 995 036 €
Section d'investissement	
Recettes réelles	Dépenses réelles
1 030 819 €	993 162 €

F. BIDAN présente enfin aux élus le bilan des cessions et acquisitions, qui doit être produit à l'appui du compte administratif (une emprise de 49m² cédée à Kermergant).

Unanimité pour approuver le compte de gestion 2015 du Trésorier, le compte administratif de la Commune, le bilan des cessions et acquisitions, et affecter le résultat de fonctionnement, soit **849 974,44 €**, en section d'investissement.

Le vote du CA suscite les observations suivantes :

- Ph. BAZIRE et M. LE VOURCH estiment qu'il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement, par exemple dans le cadre du schéma de mutualisation, et privilégier l'investissement.

- M. LE VOURCH indique que le coefficient de mobilisation des ressources fiscales est supérieur au seuil d'alerte. Elle déplore par ailleurs que le village-vacances n'ait pas reversé au budget de la commune les frais liés à la mise à disposition des agents.

Le Maire, F. BIDAN, et JM. KEREDEL soulignent que les efforts demandés ont bien été réalisés et que, malgré les charges nouvelles imposées par l'Etat, les dépenses de fonctionnement baissent et l'excédent de clôture s'accroît.

Compte administratif du VVB. Le déficit de l'exercice s'élève à 28353.85 €. Les comptes sont approuvés à l'unanimité (observations de M. LE VOURCH).

Avances de subventions à la Bibliothèque associative et à l'Office municipal de tourisme. **Unanimité** pour autoriser ces versements préalablement au vote du BP.

Salle Polyvalente de la Pointe des Renards, demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le Maire propose que la commune sollicite de l'Etat le co-financement par la DETR du programme de *réhabilitation –de la salle polyvalente de la Pointe des Renards*. Ce programme est destinée à : **1. Valoriser le patrimoine de la collectivité** et, dans le cadre d'une politique de gestion rigoureuse des ressources de la commune, redonner à moindre coût un usage collectif à un bâtiment désaffecté et à un site « oublié » ; **2. Permettre l'accessibilité de cet équipement** et des espaces publics liés à tous les usagers ; **3. Mettre en œuvre dans ce cadre une politique de régulation des consommations énergétique exemplaire** ; **4. Favoriser l'émergence d'un projet collectif participatif** pour répondre au plus près au besoin des habitants de la commune et de leurs associations ; **5. Porter un projet partagé** avec le Parc Naturel

Marin d'Iroise, voisin des locaux, auquel ils seront mis à disposition afin de favoriser le développement de la fréquentation du parc et la mise en lumière de ses activités.

Ces enjeux correspondent aux critères d'éligibilité à la DETR et aux engagements portés par la commune dans le cadre de son Agenda 21.

Il apparaît que cette salle (120 m², locaux annexes, bar + mezzanine) pourrait parfaitement répondre aux besoins communaux et aux activités du Parc. Il s'agit d'une construction de qualité (gros œuvre en béton banché) sise dans un site emblématique, à la Pointe des Renards, jouxtant le siège du PNMI, dominant la route touristique qui mène à la Pointe Saint-Mathieu. Sa rénovation peut être envisagée pour un coût très maîtrisé. Une subvention de 90 000 € (50 %) est sollicitée. **Unanimité pour demander la subvention.**

Ph. BAZIRE et M. LE VOURCH souhaitent que ce projet fasse l'objet d'une étude partagée. R. COGUIEC leur confirme son intention de réunir les groupes de travail dans les meilleurs délais, la présente délibération visant à « prendre rang » auprès des services de l'Etat.

Projet bail emphytéotique de location du village-vacances de Beauséjour à l'association Rêves de Mer.

Le Maire, F. BIDAN et JM. KEREBEL rappellent à l'assemblée délibérante que le projet de cession du village-vacances de Beauséjour a déjà été largement évoqué et débattu lors de nombreuses réunions au courant de l'année 2015. Ainsi :

- Le 4 mai 2015 : Réunion du Groupe de Travail Village-vacances ouvert à l'ensemble des élus intéressés. Au cours de cette réunion le principe de cession du village a été discuté et une présentation de la société Rêves de Mer a été effectuée.

- Le 18 juin 2015 : Réunion d'échange ouverte à l'ensemble des élus intéressés, en présence des représentants de la société Rêves de Mer.

- Le 17 novembre 2015 : Réunion de la Commission Finances ouvertes à l'ensemble des élus intéressés. La seconde partie de la réunion est spécifiquement consacrée au projet de cession et à une rencontre avec la société Rêves de Mer. La commission demande au Maire de poursuivre les négociations avec Rêves de Mer et se place dans l'attente du projet de contrat.

- Le 1^{er} décembre 2015 : information officielle du Conseil municipal sur le projet de cession de l'activité.

Ce projet est motivé par la ferme volonté de la municipalité de développer le village.

Le mode de gestion sous forme de SPIC communal, adopté en décembre 2008 pour reprendre dans l'urgence l'activité de l'ALPREMAB lors de sa liquidation, montre en effet ses limites :

- lourdeur des procédures comptables et de gestion de la régie (vote des tarifs, du BP, des éventuelles décisions budgétaires modificatives, relations avec le trésor public...)

- lourdeur dans la gestion quotidienne en raison de la nécessaire consultation des élus et des services (maire, adjoint référent, commissions compétentes, services),

- difficile réactivité dans la gestion des travaux et de la maintenance (cf. intervention agents village ou agents commune ou tiers),

- discordance entre le mode de gestion des agents par la collectivité et les exigences et contraintes des activités saisonnières (cf. nécessaire flexibilité),

- difficultés de commercialiser le VV et manque de culture développement/marketing des salariés comme des élus,

les résultats financiers restent donc médiocres, le taux de remplissage hors saison n'est toujours pas satisfaisant et le VV est très dépendant d'un client principal, le CCAS d'EDF.

La commune et la société Rêves de Mer ont sollicité deux avocats spécialistes de droit public et de droit des contrats publics pour vérifier la faisabilité et la légalité du montage juridique envisagé, à savoir un Bail Emphytéotique Administratif, d'une durée de 25 ans. Le régime du BEA est précisé à l'article L. 1311.2 du CGCT.

Ces deux experts ont confirmé la pertinence de ce choix dans la mesure où la commune ne confie pas de mission de service public au preneur et qu'elle n'entend ni contrôler ni diriger sa gestion. Elle n'a pas davantage participé à l'élaboration du programme de travaux proposé par Rêves de Mer, demandant seulement à ce que les travaux de mise aux normes sécurité et incendie soient prioritaires.

Le contrat discuté avec Rêves de Mer, qui reste à affiner et qui a également été soumis à l'avocat de la commune, présentera les caractéristiques suivantes :

1. Bail de 25 ans, sur l'ensemble du village-vacances et de ses salles polyvalentes, 2. Travaux et investissements à la charge du preneur (la commune conserve la charge « du clos et du couvert » des salles polyvalentes), 3. Programme d'investissement proposé par le preneur, 4. Redevance égale à 8 % du CA (plancher de 30 000 €). La commune conserve, comme aujourd'hui, le droit d'accès gratuit aux salles polyvalentes hors saison touristique.

Le personnel du VVB est repris par Rêves de Mer (le droit du travail s'applique).

Ph. BAZIRE considère que, si la commune a bien géré le village pendant quelques années, ce projet est aujourd'hui raisonnable. Il conviendra de veiller à la qualité de la rédaction du bail et de ses annexes.

Il souligne toutefois qu'il faut veiller à ne pas transférer « trop » d'activités ou de compétences. Ph. GAY souhaite que le sort des accès, des clôtures et des bâtiments soit réglé dans le bail.

Motion de soutien au monde agricole. Le Maire propose aux élus de reprendre à leur compte une motion adoptée à l'unanimité lors du dernier conseil communautaire ainsi que dans plusieurs communes de la CCPI. En s'associant à cette motion les élus disent qu'ils sont attachés au maintien d'une agriculture durable sur leur territoire, dont elle est une composante essentielle, comme le souligne l'Agenda 21 de la commune. Ce soutien ne cautionne en rien les actes de violences commises par certains agriculteurs, ni les comportements irrespectueux rencontrés récemment. Il s'agit de montrer la solidarité du Conseil à l'égard de professionnels en grande souffrance, comme sa volonté d'accompagner les mutations à venir des filières agricoles.

Questions diverses :

- L'installation d'un conteneur de tri enterré dans le centre-ville est évoquée par Ph BAZIRE. Le Maire confirme qu'il s'agit d'une promesse du Président de la CCPI et que la commission de travaux examinera les sites d'implantation possibles.

- Ph. GAY demande à ce que les commissions travaux et culture soient réunies pour examiner les sujets relevant de leurs compétences.

- A HUELVAN sollicite le Maire au sujet des compteurs « Linky », dont l'installation suscite débats et inquiétudes : il lui indique qu'une information sera relayée par le site internet de la commune.